

Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 août 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-sept août,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 18 août 2009

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET.

Absents excusés : Marie-Louise CHRISTOPHEL, Damien TOURLONNIAS (procuration à Patrick BARTCZAK)

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 25 Juin 2009.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2009 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°3 – Régie des Remontées Mécaniques (n°61/2009)

Le Maire propose donc la DM suivante:

Exploitation	Dépenses	Recettes
2182 /op°115 – Autre immobilisation corporel (essieu Funiculaire)	6 200,00 €	
2315 / op°126 – Immobilisation en cours installation technique (Reprise ouvrages d'art funiculaire)		-6 200,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°3 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2009 ci-dessus présentée.

➤ **Tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2010 (n°62/2009)**

Monsieur le Maire indique que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques, propose une augmentation de 0 à 7% selon les tarifs du funiculaire pour la saison 2010.

Les axes de réflexion pour les taux d'augmentation ont été les suivants :

- Favoriser les tarifs enfants en limitant leur augmentation,
- Augmenter les tarifs les plus vendus,
- Globalement affecter une augmentation supérieure à l'inflation du fait de l'offre supérieure qui sera proposée aux passagers à la saison prochaine grâce au réaménagement de la Gare Haute.

Tarifs Individuels funiculaire	Pour mémoire tarifs 2009	Tarifs 2010
Aller Retour Adulte	11,50€	12,00€
Aller Retour Enfant	6,70 €	7,00€
Aller Simple Adulte	7,30 €	7,50€
Aller Simple Enfant	5,00 €	5,00€

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Pour mémoire tarifs 2009	Tarifs 2010
Aller Retour Adulte	8,40 €	9,00€
Aller Retour Enfant	4,70 €	5,00€
Aller Simple Adulte	5,80 €	6,00€
Aller Simple Enfant	4,00 €	4,00€

Parapentistes	Pour mémoire tarifs 2009	Tarifs 2010
Carnet de 10 trajets	40.00 €	42,00€

Via Ferratistes	Pour mémoire tarifs 2009	Tarifs 2010
Accès + descente Adulte	7,30 €	7,50€
Accès + descente Enfant	5,00 €	5,00€
Descente Adulte	4,70 €	5,00€
Descente Enfant	3,50 €	3,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2010 présentés ci-dessus.

➤ **Tarif emplacement stand commerçant sur le parking du Funiculaire pendant la Coupe Icare (n°63/2009)**

Monsieur le Maire expose que des commerçants nous ont fait parvenir des demandes d'emplacements sur le parking du Funiculaire, pour la période de la Coupe Icare.

Il semble que les années précédentes des installations avaient été faites mais la gestion de la recette générée reste inconnue. C'est pourquoi, il est proposé de voter un tarif pour ses emplacements afin que la Régie puisse encaisser ces produits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que des emplacements de 5ml seront vendus au prix de 1 000 €HT pour la période du 17 au 20/09/09. Le nombre d'emplacements délivrés est laissé à l'appréciation du Chef d'exploitation de la Régie.

➤ **Tarifs location HLL (n°64/2009)**

Dans l'attente de l'ouverture complète du camping, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les HLL et de fixer quelques tarifs qui pourront être revus d'ici l'ouverture du camping.

Locations	Tarifs Au 1^{er} septembre 2009
HLL – 6 places	
➤ Location vacances de <i>Noël et Jour de L'an</i>	400€/semaine
➤ Location vacances d' <i>été</i> (Juillet et Août)	400€/semaine
➤ Location WE <i>Coupe Icare (du mercredi au dimanche, ménage, et électricité inclus)</i>	400€le WE de 4 nuits
➤ Location <i>hors saison</i> (= hors Juillet, Août, Noël, Jour de l'an, Coupe Icare)	300€/semaine
➤ Location week-end (<i>du vendredi soir au dimanche matin</i>)	100€/week-end
➤ Location week-end <i>de 3 nuits (avec jour férié accolé au WE)</i>	140€/week-end
➤ Location journée	60 €/ jour
Caution (quelle que soit la durée du séjour)	200€
Électricité (consommation)	0.13€/kw/heure
Pénalités à retenir sur la Caution	
➤ Ménage non fait	100€
➤ Ménage mal fait	50€
➤ Verre, bol cassé ou manquant	2€unité

➤ Assiette cassée ou manquante (quelques soit sa taille)	3€unité
➤ Couvert cassé ou manquant (quelques soit le type)	2€unité
➤ Petits ustensiles de cuisine cassés ou manquant	4€unité
➤ Casserole, plats, pot à eau, pot de cafetière, cassé ou manquant	10€unité
➤ Gros ustensiles de cuisines cassés ou manquant (Cafetière, faitout, cocote minute)	40€unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs de location des HLL au 1^{er} septembre 2009 comme ci-dessus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande au groupe de travail camping de se réunir pour compléter et retravailler ses tarifs. La date du jeudi 24 septembre 2009 à 18h30 est arrêtée.

➤ **Emprunt pour les investissements communaux et ouverture de crédits pour la Régie des Remontées Mécaniques**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil en date du 27 mars 2008, il a reçu, en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, un certain nombre de délégations dont :

"3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal au budget de l'exercice, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € autorisé par le conseil municipal;"

Il informe donc l'assemblée qu'il va procéder à la signature :

- d'un contrat de prêt de 1 000 000€ à taux évolutif auprès de la Société Générale pour les investissements communaux, sachant qu'il était budgété pour la somme de 1 364 700€
- ainsi qu'une ligne de trésorerie de 300 000 € pour la Régie des Remontées Mécaniques auprès de la Société Générale, dans l'attente de la réception des subventions des travaux d'aménagement de la gare haute du Funiculaire.

III) Travaux

➤ Point sur les projets en cours

✓ *Halle du marché et abri poubelles des Margains*

Les travaux ont commencé le 17 août dernier. L'objectif reste la construction du local poubelles et la réalisation de l'enrobé avant l'hiver, avec une reprise des travaux au printemps pour la construction de la halle.

Il est rappelé, comme un article l'a expliqué dans la dernière Gazette, que les containers bleus et verts ont été déplacés derrière l'immeuble Bellevue et que depuis leur taux de remplissage a sensiblement baissé.

Il est toutefois à souligner que certains habitants ont fait preuve d'un incivisme notoire durant la période où la colonne à verres a été déplacée au chemin du Bec Margains. En effet, malgré l'article et les affiches sur site, nombreux sont ceux qui ont laissé leurs verres à même le sol, obligeant les services techniques à un ramassage manuel plusieurs fois par semaine.

✓ *Gare haute du Funiculaire*

Nous avons constaté une inactivité totale des entreprises sur 3 semaines du mois d'août. Ceci n'a donc rien arrangé au retard déjà pris sur le planning. La date de la réception a toutefois été arrêtée au 8 septembre 2009, date à laquelle les pénalités commenceront à courir.

Le bail du restaurant vient d'être signé conformément au choix unanime de la commission qui en était chargée.

✓ *Aménagement du camping*

La réception a été fixée pour le 4 septembre 2009.

Les HLL ont été mis en location à compter du 16 septembre pour la Coupe Icare. Il est à noter que l'électricité ne sera mise en fonctionnement qu'à compter du 14 septembre et qu'il reste à ce jour tous les aménagements intérieurs à faire et les achats correspondants et le nettoyage...

✓ *Signalétique*

Monsieur MARO expose les travaux de la commission qui s'est réunie à plusieurs reprises.

Il demande entre autre au conseil de se positionner sur certaines propositions :

- Implantation de panneaux avec plan de la commune recensant tous les commerces et services à chaque entrée du village (transformateur devant l'UDCV et aux abords de la place des Margains) : 6 voix "plutôt pour" sur les 11 suffrages exprimés. La commission continue donc à travailler sur la question.
- Installation de panneaux, ou de lames supplémentaires selon les endroits pour indiquer les commerces non signalés à ce jour : Les avis sont partagés du fait du montant de la prestation et du fait que la surabondance de panneaux pourrait nuire à l'efficacité recherchée. A approfondir....
- Suppression des panneaux dits "sauvages" de commerces : l'assemblée souhaite la suppression de ceux-ci à partir du moment où la signalétique officielle aura été mise en place.

➤ **Réflexion sur les projets à venir (et demandes de subventions à anticiper)**

Monsieur le Maire rappelle les débats de la précédente séance et liste les projets potentiels évoqués par l'assemblée.

- Aménagement du carrefour du Funiculaire et d'un cheminement piétons sur le Chemin du Funiculaire,
- Sécurisation du CD30
- Réalisation d'un parcours BMX
- Devenir du Mille Club
- Réaménagement de la Cure.

Il rappelle qu'il avait invité les élus motivés par ses thématiques à prendre chacun un dossier en charge de manière à faire établir une ébauche de projet et des coûts prévisionnels.

Il demande si certains élus se sont donc positionnés sur ses thématiques.

Deux projets sont ajoutés à la liste mais sans que des pilotes d'opération soient proposés :

- Cheminements piétonniers de la Chourère et du Chemin Vieux
- Salle multi-activité

➤ **Demande de subvention pour un diagnostic sur l'éclairage public (n°65/2009)**

M. MARO expose qu'un diagnostic du réseau pourrait être menée dans plusieurs buts :

- Faire le bilan énergétique des installations et connaître les tronçons sur lesquels des modifications seraient nécessaires pour une baisse de la consommation du réseau,
- Optimisation du nombre d'abonnement,
- Les tronçons et coffrets qui nécessitent une remise aux normes,
- Les tronçons sur lesquels l'éclairage public est insuffisant où au contraire surabondant.

Le diagnostic peut être subventionné à 50% par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'ADEME pour l'obtention d'une aide au financement du diagnostic de l'éclairage public communal.

➤ **Demande de subvention pour réalisation d'une étude sur la gestion concertée et la valorisation des ressources naturels et des paysages (n°66/2009)**

Monsieur le Maire expose que suite au PLGE et à l'étude pastorale qui avait été commandée par l'ancienne CCPPR (Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches), il serait possible d'engager une nouvelle étude ayant pour but une gestion concertée visant à la valorisation des ressources naturelles et des paysages, à l'innovation sur le Plateau des Petites Roches.

Au travers de constats partagés, reprenant les enjeux du plateau liant pastoralisme, agriculture, logique environnementale et forestière, chasse, randonnée, vol libre, ski et tourisme nature, une concertation pérenne serait établie. Elle devrait permettre un meilleur partage des espaces et la mise en place d'actions conjointement suivies et évaluées, visant à une bonne gestion territoriale. Il s'agirait de favoriser un repositionnement des élus, des acteurs de terrain, professionnels et associatifs autour d'un projet commun.

Le projet d'étude s'élèverait à 27 000 €HT et pourrait bénéficier de subventions à hauteur de 60%.

Il précise par ailleurs que la commune de Saint Bernard du Touvet se porte volontaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude pour le compte des 3 communes du plateau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord de principe à la réalisation de cette étude qui sera nécessaire notamment pour Saint Hilaire dans le cadre de l'élaboration de son PLU, et délègue à la Commune de Saint Bernard la Maîtrise d'œuvre de celle-ci.

IV) Administration Générale

➤ **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG) (n°67/2009)**

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2008 portant création de la Communauté de Commune du Pays Grésivaudan,

Vu la délibération n°2009-191 prise par le Conseil Communautaire en date du 29 juin 2009 portant modification des Statuts de la Communauté de Communes du Pays Grésivaudan,

Considérant le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays Grésivaudan, ajoutant un certain nombre de sites économiques, sportifs, de loisirs et sociaux dans le cadre des compétences de la CCPG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le projet de nouveaux statuts e la Communauté de Communes du Pays Grésivaudan.

➤ **Vœu contre la transformation de la Poste en société anonyme (n°68/2009)**

Monsieur le Maire présente un vœu émis par le Conseil général. Il interroge l'assemblée sur son souhait de se positionner sur cette question en donnant lecture du texte proposé. Il souligne qu'il partage l'objectif de ce vœu mais qu'il s'oppose à la politisation de celui-ci.

La décision gouvernementale de transformer La Poste en Société anonyme préfigure à l'évidence une cession au privé de cette entreprise publique. Cette perspective inquiétante de privatisation constitue une nouvelle attaque contre les services publics, véritables outils de solidarité. Après chaque privatisation le service rendu aux populations se dégrade : de verser des dividendes aux actionnaires plutôt que d'accroître la qualité du service alors même que les tarifs augmentent.

La Poste doit demeurer un service public de proximité et de qualité, dans la complémentarité de toutes ses activités. C'est une exigence essentielle pour répondre aux usagers, qu'ils vivent en milieu rural ou en milieu urbain. La qualité du service public rendu aux populations doit prévaloir et non la seule rentabilité financière. Aujourd'hui, seul le statut de La Poste permet une véritable péréquation, universalité et continuité de service, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales.

Déjà de nombreux bureaux de Poste font l'objet de restrictions d'horaires d'ouvertures. Les heures de distribution ou de départ du courrier sont modifiées, certains bureaux disparaissent même de la carte. À ce jour nombre de communes ont dû réaliser des investissements importants et employer du personnel afin de conserver une agence postale et répondre, tant bien que mal, aux besoins des habitants. Il est donc inenvisageable d'accompagner de quelque manière que ce soit ce démantèlement qui conduit inexorablement à un processus de privatisation.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Saint Hilaire, soucieux de solidarité territoriale et d'aménagement équilibré du territoire, souhaite à l'unanimité porter le présent vœu.

Avec ce vœu, Il demande l'arrêt du processus de privatisation de La Poste et exige du gouvernement qu'il garantisse l'égal accès des citoyens au service postal dans le cadre du statut actuel de La Poste, d'assurer la pérennisation financière de l'entreprise publique, son développement par les investissements nécessaires, afin d'en améliorer le service. Il lui demande de stopper la fermeture de tous les bureaux de Poste en Isère. Et notamment, le Conseil Municipal de Saint Hilaire demande la pérennisation des activités de la Poste dans des territoires comme celui de Saint Hilaire, ainsi que le maintien de la qualité du service public.

➤ **Remplacement d'un membre expert de la Régie des Remontées Mécaniques (n°69/2009)**

Monsieur le Maire expose que M. Didier LEMARECHAL ayant donné sa démission de ses fonctions de membre expert au sein du conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques, il est nécessaire de lui trouver un remplaçant.

Il propose de nommer Monsieur André ERTLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur André ERTLE, membre expert au Conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques.

La composition des membres du conseil d'exploitation est donc désormais la suivante :

Membres experts :

- ARRAS Michel pour ses compétences liées au Funiculaire
- BOUAT Daniel pour ses compétences liées aux remontées mécaniques (de part son appartenance au BIRM depuis 25 ans),
- LANGE Martine pour ses compétences liées au tourisme
- GUERILLOT Yannick pour ses compétences liées aux activités de ski
- ANDRÉ Françoise en tant qu'habitante de Saint Hilaire du Touvet
- Monsieur ERTLE André pour ses compétences liées aux activités de ski (Directeur technique des 2 Alpes, en retraite).

Membres élus

- Jean-Bernard ALLAN
- Pierre BOISSELIER
- Patrick BARTCZAK.

V) Urbanisme

➤ Point sur les études en cours et PLU

Suite à la réunion de coordination du 9 juillet dernier une édition spéciale de la Gazette entièrement consacrée à l'urbanisme est parue pour faire le résumé de cette réunion de l'avancement de ces dossiers.

La prochaine phase de l'étude sur le devenir du plateau avec la présentation de scénari se fera le 15 octobre prochain.

Le prochain rendez-vous avec AUM, cabinet chargé du PLU est prévu le 8 octobre.

✓ *Étude protection contre les risques - Géolithe*

Le rapport de la phase 1 a été complété et rendu le 4 août dernier.

Il prévoit :

- Le démantèlement partiel des protections existantes (filets, vire vents pour l'essentiel),
- En option, la protection de la route d'accès par la mise en place d'un DRA (Détecteur d'avalanche comme dans les gorges de Saint Pancrasse) pour 0,3 million d'Euros,
- La protection de Rocheplane par la création de digues et de murs rapprochés pour 1,7 million d'Euros + la protection du bâtiment de l'OPAC pour 0,25 million d'Euros.

VI) Questions diverses

➤ SISCO

Quelques dégradations mineures sur les bâtiments des écoles, réalisées au cours de l'été, sont à déplorer

➤ **Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

Monsieur le Maire a été officiellement nommé responsable des bâtiments administratifs. Il est toujours en attente de son référent technique à la CCPG et de la liste des bâtiments concernés.

➤ **Ciné Plateau – rangement du matériel après la fermeture du la Clinique du Grésivaudan**

Monsieur MONNOT a rencontré le représentant du Ciné Plateau.

Caractéristiques du matériel à stocker :

- Écran enroulable (dans la longueur ou la largeur) de 4*6m
- Matériel de son et de projection très lourd difficile à monter par des escaliers comme ceux menant aux archives de la Mairie
- Difficulté et coût du démontage de ce matériel.

De plus, il a été souligné que le CMUDD versait 2000€ au Ciné plateau pour l'accès de leurs patients aux séances. Pour cette année, ce versement semble supprimé et met donc en péril l'équilibre financier de l'association.

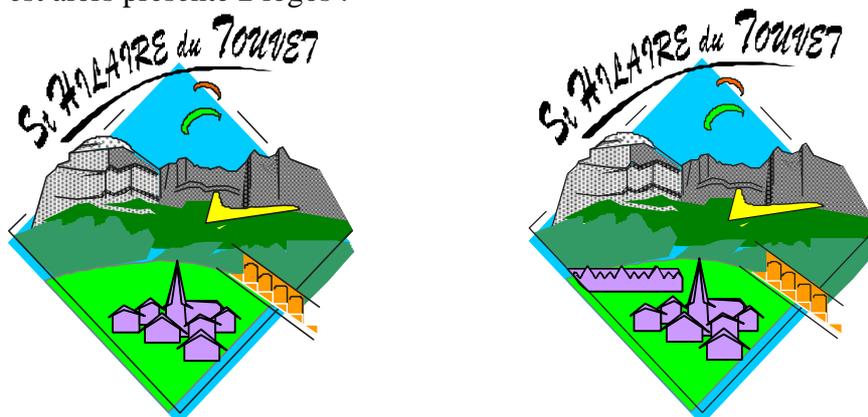
Monsieur le Maire se charge de s'entretenir avec le Directeur du CMUDD sur les questions financières du démontage et du financement de l'association.

Monsieur MONNOT se charge de demander si Saint Pancrasse ne pourrait pas accueillir le cinéma dans sa salle polyvalente afin de continuer à faire vivre cette activité sur le plateau.

➤ **Logo**

La commune ayant plusieurs projets visant à intégrer le logo de la commune (habillement du service technique, identification des véhicules...), il est nécessaire que le logo dans sa forme actuel ou potentiellement future soit validé.

Il est alors présenté 2 logos :



Une majorité d'élus estime que les établissements n'étant pas (pour les 2 dont nous avons la certitude qu'ils le seront) encore détruits à ce jour, il serait prématuré de modifier le logo actuel.

Les projets seront donc menés avec le logo actuel.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 24 septembre 2009 à 20h30.***

La séance est levée à 22h30.